



UNIVERSITÉ D'ARTOIS
Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 087
Séance du 29 novembre 2019

**Acquisition de 15 250 titres de participation au capital social de la
société SUP INVESTISSEMENT 59-62 [titres détenus par la ComUE]**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'acquisition de 15 250 titres de participation à titre gratuit au capital social de la société SUP INVESTISSEMENT 59-62 [titres détenus par la ComUE], telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 29 novembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

Cession des titres de participation de Sup Investissement 59-62 détenus par la ComUE Lille Nord de France

Sup Investissement est une société par action simplifiée (SAS) créée en 2001 à l'initiative de 6 établissements, le capital social est de 76 250€ divisé en 76 250 actions d'une valeur de 1€ réparties comme suit :

- U Lille : 15 250
- U Artois : 15 250
- U Valenciennes ; 15 250
- ULCO : 15 250
- FUPL : 7 625
- Association des grandes écoles : 7 625

Sup Investissement signe le 24/01/2002 une convention avec l'Etat dans le cadre d'un appel à projet « Incubation et capital amorçage des entreprises Technologiques » permettant d'obtenir des fonds d'amorçage. Elle obtient une avance en capital remboursable à l'Etat à échéance de 12 ans d'un montant de 914 700€. Cette somme a été investie dans la SAS INOVAM.

En 2010 les six établissements cèdent leurs actions au PRES qui devient ComUE en 2013.

Le 14/02/2014 Sup Investissement signe un avenant à la convention de 2002 autorisant un report du remboursement de l'avance au 14/02/2016. Aucun remboursement n'a été effectué et l'Etat ne s'est pas manifesté.

Le conseil d'administration de la COMUE Lille Nord de France a adopté la dissolution de la structure au 31 décembre 2019. Le CA de la ComUE a validé le 16/10/2019 la cession à titre gratuit des 76 250 actions de Sup Investissement au plus tard le 31/12/2019 selon la répartition mentionnée ci-dessous :

- U Lille : 22 875
- U Artois : 15 250
- U Polytechnique des Hauts de France : 15 250
- ULCO : 15 250
- FUPL : 7 625
- ~~— Association des grandes écoles : 7 625~~

Et sous réserve de validation par les instances délibérantes des établissements et de l'autorisation du contrôleur budgétaire régional.

Il est donc proposé au CA de l'université d'Artois de valider l'acquisition à titre gratuit de 15 250 parts sociales de Sup Investissement